



APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS INNOVANTS

Janvier 2012

AAPP Pôle Risques JANV 2012

1



Association Loi 1901 « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques » - N° Siret 487 954 885 00017
Siège social : Europôle de l'Arbois - Bat. Laennec 13857 Aix en Provence Cedex 3 - www.pole-risques.com



1. Objectifs

Deux fois par an, le **Pôle Risques** lance un **appel à propositions de projets innovants** sur ses thématiques avec l'objectif d'accompagner les meilleurs projets pour en faire des projets gagnants.

Les projets sélectionnés seront présentés au **14^{ème} appel à projet du FUI** (Fonds Unique Interministériel) de avril 2012 ou à **l'appel à projet de recherche finalisée (guichet régional)**. Ces 2 guichets ont pour objectif principal de soutenir des projets à fort contenu technologique qui devront in fine adresser des marchés clairement identifiés.

Néanmoins, les approches systémiques, sociologiques et comportementales face ou pour la gestion du risque pourront être recevables. Les modalités d'accompagnement seront alors différentes car leurs financements ne relèvent pas des mêmes dispositifs.

2. Axes prioritaires thématiques

La **gestion et donc la maîtrise des risques** constituent un des piliers du développement durable. Ainsi l'objectif est de favoriser l'émergence de solutions innovantes qui contribuent à la mise en place d'un **territoire durable et d'une industrie responsable**.

Dans cette optique, le Pole Risques a retenu six axes majeurs de développement :

- ✚ **Système de surveillance environnementale et de gestion des risques ;**
- ✚ **Formation à la gestion des risques majeurs ;**
- ✚ **Maîtrise des risques technologiques pour le stockage de CO₂ ;**
- ✚ **Maîtrise des risques liés au traitement et à la valorisation des déchets ;**
- ✚ **Innovation & Sécurité civile.**
- ✚ **Risques émergents**

NB : La thématique des risques étant largement transverse, les projets pourront également traiter des projets qui ne s'inscrivent pas directement dans les axes cités ci-dessus





✚ Système de surveillance environnementale et de gestion des risques

1. Développement de capteurs et architecture de réseaux de capteurs pour la surveillance environnementale et la gestion des risques chroniques et accidentels
2. Outils de connaissance, de modélisation et d'évaluation
3. Développement de systèmes d'alerte précoce
4. Développement des systèmes de communication de crise

✚ Formation à la gestion des risques à la gestion de crise

1. Amélioration de la maîtrise des risques majeurs par la formation à la gestion de crise,
2. Formation à la gestion collective de crise, les décideurs non spécialistes, comme les opérationnels spécialisés.

✚ Maîtrise des risques technologiques pour le stockage de CO₂

1. Analyse de risques et développement d'outils de gestion des risques,
2. Développement de méthodologies d'évaluation de sûreté « Safety Assesment »
3. Développement d'outils d'analyse et de monitoring

✚ Maîtrise des risques liés au traitement et à la valorisation des déchets.

1. Conception, développement et qualification de nouvelles filières de traitement- valorisation des déchets/ Analyse de l'impact environnemental ou sanitaire lié à la gestion ou au traitement des déchets (industriels, ménagers, hospitaliers, effluents, boues ...)
2. Développement de Techniques de tris automatiques et de séparation de matières,

AAPP Pôle Risques JANV 2012

3





3. Développement de techniques de recyclages des déchets innovantes,
4. Eco-Conception : Développement de procédés innovants respectueux de l'environnement.
5. Recyclabilité des installations ENR.

Innovation et sécurité civile.

1. Matériel et équipement
2. Outils de transmission et d'aide à la décision
3. NRBC / Risques Industriels et Technologiques
4. Risques naturels

Risques émergents

1. Les nano particules
2. Les résidus médicamenteux
3. La qualité de l'air intérieur
4. Les risques liés aux pratiques agricoles.

3. Modalités de soumission des propositions de projets

Les conditions d'éligibilité sont celles fixées par les guichets de financements visés et donc particulièrement le FUI :

Ainsi, il est rappelé que :

- Le partenariat sera constitué **d'au moins deux entreprises (dont une PME) et un laboratoire public**, et dont les travaux de R&D seront réalisés majoritairement en régions PACA et/ou LR.

AAPP Pôle Risques JANV 2012

4





- Les entreprises devront veiller à être suffisamment dotées en fonds propres (c'est-à-dire au-delà des montants des subventions demandées).
- Les partenaires des projets devront adhérer au Pôle Risques pour la soumission des projets aux guichets financeurs.
- Un contrat de labellisation sera signé avec le porteur du projet.

4. Réponse à l'appel à proposition de projets

Le candidat porteur d'un projet innovant pourra répondre au présent appel à proposition en renseignant et en renvoyant au Pôle risques **la fiche résumée de proposition** jointe au présent appel.

Les candidats auront jusqu'au 17 février 2012, 17h pour soumettre leur proposition de projet en renvoyant la fiche d'intention de projet par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : guillaume.riou@pole-risques.com

5. Dispositif d'accompagnement

Les porteurs des projets retenus (c'est-à-dire apparaissant à la lecture de la fiche résumée, bien ciblés et de maturité suffisante pour prétendre à un niveau d'excellence scientifique et industriel) seront informés par mail avant le 24 février 2012. L'accompagnement du Pôle consistera à trouver les partenaires manquants, consolider le consortium, fixer les lignes budgétaires, établir un contenu pertinent, complet, et cohérent en accord avec les partenaires du projet.

Une fiche de demande de labellisation devra alors être remplie. Un comité d'experts ainsi qu'un comité de labellisation évalueront le projet. Les appréciations portées permettront d'améliorer la qualité du projet et de l'amener à son meilleur potentiel.

Les porteurs de projets seront informés par écrit et par mail des décisions quant à la labellisation du projet.

AAPP Pôle Risques JANV 2012

